

l'élargissement de l'accès aux marchés pour nos services professionnels, y compris les services juridiques, les services comptables, la vérification et la tenue des livres, les services fiscaux, les services d'architecture, les services de planification urbaine et les services d'architecture paysagiste. Le Canada a demandé à ses partenaires commerciaux de renforcer leurs engagements à l'égard des services professionnels en éliminant les barrières commerciales reliées, par exemple, aux règlements sur les autorisations de séjours temporaires, aux restrictions à l'investissement et à la propriété ainsi qu'aux exigences relatives à la nationalité et à la citoyenneté. Ces demandes ont été formulées, et sont présentement réitérées, dans la phase actuelle des négociations de l'AGCS qui portent sur l'accès aux marchés.

Dans son offre initiale conditionnelle, le Canada propose d'éliminer les exigences relatives à la résidence et à la citoyenneté dans certaines provinces en ce qui a trait aux services de comptabilité, d'architecture, d'ingénierie et de planification urbaine, ainsi qu'aux services immobiliers, aux services de conseils de gestion et à d'autres services commerciaux tels que les services de traduction. De plus, le Canada propose également de faciliter le séjour temporaire des conjoints et des conjoints de fait des professionnels. En faisant cette offre, le gouvernement du Canada espère convaincre les autres États membres de s'aligner sur le degré élevé d'engagements proposés par le Canada dans le but d'améliorer l'accès aux marchés des professionnels canadiens.

Outre les négociations en cours à l'OMC sur l'accès aux marchés, le Canada cherche également à améliorer l'accès aux marchés par un renforcement des disciplines en vigueur au titre de l'AGCS sur la transparence, sur les qualifications professionnelles et sur les exigences et procédures liées aux permis, ainsi que sur les normes techniques. La facilitation d'accords de reconnaissance mutuelle entre les associations professionnelles canadiennes et étrangères est un autre moyen d'accroître le potentiel d'exportation des fournisseurs canadiens de services professionnels. Le gouvernement du Canada continuera à favoriser et à appuyer la négociation de tels accords.

SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

Le secteur canadien des services environnementaux représente une part importante du très dynamique secteur des services du Canada. Plus de 3 500 entreprises et établissements publics travaillaient dans ce secteur en 2000.

Les entreprises commerciales de ce secteur vont de l'entreprise individuelle aux grandes multinationales. Les petites et moyennes entreprises (PME), c'est-à-dire les entreprises qui comptent moins de 500 employés, constituent une force vitale de cette industrie. En 2000, 99,5 % des entreprises œuvrant dans le secteur des services environnementaux étaient des PME, et ce sont elles qui se sont taillé la plus grosse part des revenus des services environnementaux.

Les marchés internationaux offrent quelques-unes des occasions d'affaires les plus prometteuses aux entreprises canadiennes qui vendent des services environnementaux. Les exportations canadiennes de services environnementaux ont atteint 292 millions de dollars en 2002. Les sociétés canadiennes sont reconnues dans le monde entier dans ce domaine pour leurs solutions novatrices et personnalisées. Au nombre des compétences techniques que possèdent les entreprises canadiennes dans des domaines spécialisés, citons les technologies liées au changement climatique et à l'énergie propre, les techniques de traitement des eaux usées, la gestion des déchets solides/dangereux, les services de conseils techniques et environnementaux, la maîtrise de la pollution de l'air, la géomatique et les services de laboratoire et d'analyse.

Les exportateurs canadiens de services environnementaux ont largement bénéficié de l'expansion internationale des occasions d'affaires et d'investissement consécutive à la mise en œuvre d'accords commerciaux internationaux tels que l'ALENA et l'AGCS. Des obstacles de taille demeurent toutefois dans ce domaine et soulignent la nécessité de libéraliser davantage les marchés mondiaux des services environnementaux au moyen de négociations commerciales continues aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Les parties intéressées canadiennes ont notamment signalé le manque de transparence qui caractérise les systèmes et pratiques de réglementation, les restrictions en vigueur en matière d'investissement et d'établissement, les contraintes existantes quant aux autorisations de séjour temporaire des directeurs, des professionnels et des experts, et l'iniquité des conditions d'obtention de permis comme étant des facteurs qui représentent de puissants obstacles au commerce des services environnementaux. Du point de vue canadien, le coût qu'engendre le maintien de ces obstacles dans le secteur des services environnementaux peut avoir des répercussions considérables sur les coûts et la variété des services fournis aux consommateurs, et nuire à la diffusion mondiale de technologies, d'aptitudes et de compétences techniques dans le domaine de l'environnement.